

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP OPTIMA**

Fonds Commun de Placement  
régé par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
Agrément du CMF n° 29-2008 du 24 octobre 2008

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de FCP OPTIMA aura lieu à partir du **24 octobre 2008**.

FCP OPTIMA présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP OPTIMA
<b>Siège social</b>	: 27 bis, rue du Liban – Lafayette - 1002 Tunis
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: Fonds mixte
<b>Objet Social</b>	: La gestion par l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
<b>Législation applicable</b>	: le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
<b>Montant des fonds</b>	: D. 50 000 000 divisés en 500 000 parts de D. 100 chacune
<b>Date d'agrément</b>	: 24 octobre 2008
<b>Promoteur</b>	: BNA, STB et BH
<b>Gestionnaire</b>	: BNA CAPITALIS
<b>Déléataire de la gestion administrative et comptable</b>	: SIFIB BH
<b>Dépositaire</b>	: STB
<b>Distributeurs</b>	: STB, BNA, BH, BNA CAPITALIS, SIFIB BH et STB CAPITALIS

**Prix de souscription et de rachat** : Les prix de souscription et de rachats sont égaux à la valeur liquidative, nette de toute commission.